

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Participer à l'installation de 20 jeunes agriculteurs en « zone basse »
- Soutien de 150 dossiers au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) – gestion des effluents, sortie des exploitations hors agglomération et intégration paysagère
- Réaliser 20% d'achat annuel en commun avec le LVD 70

Objectif à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Dans un contexte fortement évolutif (réforme de la PAC en 2013...), une évaluation sera effectuée à mi-parcours dans une perspective de réorientations stratégiques du projet « Doubs 2017 »

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Nombre de Jeunes Agriculteurs installés en zone basse avec aide CG + montant / 20
 - Nombre de projets de diversification d'activités et de productions soutenus + montant
 - Nombre de projets soutenus au titre du PMBE dont bonification pour utilisation de bardage bois (intégration paysagère) / 150
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Montant des achats mutualisés avec le LVD de Haute-Saône / objectif 20%
 - Nombre d'agrément détenus par le LVD 25
 - Nombre d'analyses réalisées par le LVD 25 et chiffre d'affaires par agent
 - Nombre de dossiers « industries agro-alimentaires » soutenus et montant global de l'aide allouée

A20 - Encourager une économie forestière porteuse d'emplois, compétitive et durable au sein du département

La politique menée par le Conseil général en matière de sylviculture, bien que récente (débutée à mi-parcours du projet Doubs 2010), a apporté satisfaction dans l'accompagnement de la filière d'amont en aval. A ce titre, et après une montée en puissance progressive, il convient de définir une feuille de route nouvelle et porteuse de réponses aux difficultés rencontrées par les acteurs sur les différents territoires.

L'ambition du Conseil général est d'assurer une cohérence territoriale (cf. A52) et opérationnelle entre sa compétence obligatoire en matière de réglementation des boisements (délimitation de zones - massifs forestiers - et de périmètres, définition d'orientations) et les autres actions volontaristes mises en œuvre ou soutenues par la collectivité. Citons notamment les opérations de restructuration foncière forestière destinées à lutter contre le morcellement forestier et à reconquérir la qualité des paysages ainsi que les opérations d'aménagement de dessertes forestières qui, avec l'appui financier de l'Etat et de l'Europe, permettent d'exploiter plus aisément le patrimoine forestier.

La répartition forêt publique / forêt privée est quasi équivalente dans notre département (56% / 44%), mais 88 % de la récolte du bois provient des forêts publiques. C'est pourquoi il faut agir à deux niveaux :

- par rapport à la forêt privée, continuer à soutenir toutes les démarches tendant à améliorer la mobilisation de la ressource en bois (restructuration foncière, accès...),

- par rapport à la forêt publique, essentiellement composée de forêts communales, il s'agira de bâtir un partenariat avec l'Union Régionale des Communes Forestières (URACOFOR) afin d'adapter les modes de gestion et de commercialisation aux besoins des territoires, tout en encourageant les stratégies d'intervention par massif forestier.

A20.O1 - Renforcer la compétitivité de la filière bois

Le développement de la filière bois au titre de ces différentes utilisations constitue un enjeu majeur pour notre territoire départemental compte tenu de la place de la forêt dans le territoire (43 % de la surface) et dans l'économie locale, depuis la production jusqu'à la seconde transformation.

Les objectifs de l'intervention départementale sont multiples et concernent l'ensemble de la filière sylvicole. La compétitivité de la filière suppose de maintenir un réseau d'entreprises de travaux forestiers dynamiques et compétitives pour l'alimentation des filières locales, des entreprises de première et seconde transformation, des industries et des besoins en énergie (cf. A52). Cela concerne également la diversification et la sécurisation des trajectoires professionnelles au sein de la filière forestière.

Cette compétitivité suppose un travail préalable sur la ressource, établi à l'échelle des massifs forestiers et intégrant toutes les fonctions de la forêt, avec pour objectif une meilleure mobilisation des bois et une adaptation des modes de commercialisation capables notamment de répondre aux besoins des communes.

Enfin, pour contribuer aux enjeux liés au climat et à la biodiversité, des actions seront menées pour conserver le bilan positif de la forêt doubsienne dans sa fonction de « puits carbone » et l'éco-certification sera soutenue pour encourager une gestion biologique des forêts.

A20.O2 - Déterminer la place du bois-énergie et favoriser l'utilisation du bois dans la construction (cf. A52)

Le Département qui concourt à favoriser l'utilisation du bois via ses politiques traditionnelles (intégration paysagère des bâtiments agricoles) se devra d'être également exemplaire en tant que maître d'ouvrage quant à l'utilisation (totale ou partielle) du matériau bois pour la construction de collèges ou d'autres ouvrages départementaux.

A20.O3 - Définir une politique de gestion des forêts départementales

Le Département du Doubs est propriétaire de deux forêts situées respectivement sur les secteurs de Mouthe (d'une surface de 162 ha, forêt éco-certifiée en 2004 présentant de nombreux enjeux paysagers et naturels) et des Tilleroyes en périphérie de Besançon (forêt de 20 ha). Bien que les surfaces de ces propriétés soient relativement modestes, le Conseil général souhaite conduire des expérimentations en partenariat technique plus étroit avec l'Office National des Forêts afin d'apporter des améliorations de gestion, voire des innovations motrices pour l'économie forestière locale (dans une perspective de circuits courts).

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Soutenir 100 dossiers de dessertes forestières
- Soutenir les projets d'investissement portés par les exploitants d'entreprises forestières (ETF)

- Soutenir les dossiers d'entreprises locales de première transformation du bois (scieries)
- Travailler à créer un ou des circuits courts entre communes forestières et/ou propriétaires privés, transformateurs en matériaux bois-énergie et utilisateurs publics

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Nombre de dossiers soutenus au titre des dessertes forestières
 - Nombre d'expérimentations menées avec l'ONF sur les forêts propriétés du Département
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Nombre de scieries modernisées soutenues
 - Circuits courts créés

PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INDUSTRIEL ET TERTIAIRE DES TERRITOIRES

L'emploi est une clé de voûte de l'action départementale, qu'il s'agisse de création ou de maintien de l'activité professionnelle quelle qu'elle soit. Il est le fil rouge de l'action départementale, de l'action sociale à l'aménagement du territoire en passant par la modernisation des infrastructures et équipements. De nombreuses entreprises industrielles sont soumises à la mondialisation du marché, et le maintien de leur compétitivité et de leurs emplois, comme de ceux qui leur sont liés, rend l'intervention du Département dans ce domaine nécessaire et légitime.

Dans le contexte de crise économique 2008-2009 et à son niveau d'intervention, l'action du Département se doit d'être plus efficiente et plus ciblée.

Encore plus efficiente, par la recherche systématique d'interventions optimisées en lien avec les autres collectivités locales dans les différents programmes d'actions (pôle de compétitivité, immobilier d'entreprises, prêts, subventions, mise en place de circuits courts, économie mixte, économie sociale et solidaire...).

Plus ciblée, en tenant compte des particularités et des enjeux locaux.

Ainsi :

- dans l'aire d'influence de Besançon, le maintien et le développement d'emplois tertiaires supérieurs publics, para publics et privés, tout comme le développement de Petites et Moyennes Entreprises (PME) lié à la Recherche & Développement dans les domaines concernés par les microtechniques sont des enjeux majeurs,
- dans le Pays de Montbéliard, l'action du Conseil général, à travers le pôle Véhicule du futur, devra porter à la fois sur les conséquences de l'évolution en marche forcée de l'industrie automobile et sur les actions de diversification de ce territoire. Ainsi, à l'instar de l'appui apporté à Faurecia, les rapprochements des centres de recherche et de transferts privés, des usines de production seront spécifiquement appuyées,
- dans le Haut-Doubs, le Conseil général appuiera la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie afin d'obtenir de l'Union Européenne un cadre fiscal moins pénalisant par rapport aux entreprises suisses implantées à proximité de la frontière,
- dans le Doubs central et les territoires ruraux, une action plus forte du Conseil général, en lien avec les communautés de communes, tant dans les actions de soutien au